

BUREAU METROPOLITAIN
SEANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023
LISTE DES DELIBERATIONS

Publié et affiché en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Bureau métropolitain a pris les délibérations suivantes :

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent BAUDE

- | | | |
|------------------------|-----|--|
| M. le Président | n°1 | Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau métropolitain du 11 mai 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. SCHLESINGER | n°2 | Habitat-logement - Rénovation urbaine - Programmation 2023 de soutien aux projets - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Approbation de conventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN |
| M. GROUARD | n°3 | Action foncière - Développement économique - Commune de Marigny-les-Usages - Parc technologique Orléans Charbonnière - Z.A.C. 3 - Secteur Grand Moulin - Allée du Ruet - Vente de terrain à la société SIN REJAC.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| Mme SLIMANI | n°4 | Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. MILLIAT | n°5 | Agriculture urbaine et périurbaine - Soutien à la création d'entreprises et à l'agriculture périurbaine - Approbation d'une convention à passer avec l'association "Terr'O" - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE LAURENT BAUDE |

- M. BAUDE** n°6 Agriculture urbaine et périurbaine - Soutien à la création d'entreprises et à l'agriculture urbaine - Approbation d'une convention à passer avec l'association "PES45" - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE
- Mme RASTOUL** n°7 Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE
- M. LAVIALLE** n°8 Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans - Approbation
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°9 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Construction de 3 logements collectifs sociaux en A.N.R.U. (agence nationale pour la rénovation urbaine) situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc - Garantie d'un emprunt de 361 500 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°10 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Construction de 4 logements collectifs sociaux situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc - Garantie d'un emprunt de 412 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°11 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Construction de 6 logements individuels locatifs sociaux situés avenue d'Orléans / rue de la Cigogne à Chécy - Garantie d'un emprunt de 697 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°12 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 8 logements collectifs sociaux en A.N.R.U. (agence nationale pour la rénovation urbaine) situés Z.A.C. Les Portes du Loiret Sud, 736 rue Maryse Hilsz à Saran - Garantie d'un emprunt de 950 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- M. MARTIN** n°13 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 10 logements locatifs sociaux dont 4 individuels et 6 collectifs situés Z.A.C. de la Clairière, allée des Hêtres et rue du Grand Paon à Boigny-sur-Bionne - Garantie d'un emprunt de 1 480 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°14 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 15 logements collectifs sociaux situés Z.A.C. Les Portes du Loiret Sud, 736 rue Maryse Hilsz à Saran - Garantie d'un emprunt de 1 598 500 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°15 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Construction de 16 logements individuels locatifs sociaux situés Le Pressoir, 28 rue du Château d'Eau à Ingré - Garantie d'un emprunt de 2 288 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°16 Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Acquisition en V.E.F.A. (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 19 logements locatifs sociaux, dont 9 individuels et 10 collectifs, situés Domaine de Saranea, résidence intergénérationnelle Complicity, îlots G et I à Saran - Garantie d'un emprunt de 2 791 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- M. MARTIN** n°17 Finances - S.E.M. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction de 3 logements collectifs locatifs sociaux situés Z.A.C. du Clos de l'Aumone, îlot E1 à Mardié - Garantie d'un emprunt de 390 463 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN
- M. MARTIN** n°18 Finances - S.E.M. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Acquisition - amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux en habitat inclusif situés 4 rue des Maltotiers à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 043 849 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN

n°19 Finances - S.E.M. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Acquisition-amélioration d'une pension de famille de 24 logements collectifs locatifs sociaux situés 4 rue des Maltotiers à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 757 506 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN

n°20 Finances - 3F CENTRE VAL DE LOIRE - Réhabilitation de 60 logements collectifs locatifs sociaux situés 1, 3, 5 rue Henri Matisse à Fleury-les-Aubrais - Garantie d'un emprunt de 891 937 € à hauteur de 50 % - Annulation de la délibération 2023-03-30-BUDEL-010 - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN

n°21 Finances - 3F CENTRE VAL DE LOIRE - Construction de 20 logements collectifs locatifs réservés aux seniors situés avenue de la Paix en Algérie à Chécy - Garantie d'un emprunt de 2 826 725 € à hauteur de 50 % - Annulation de la délibération 2023-04-06-BUDEL-06 - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN